

INFO PARENTS ESLT

NOVEMBRE 2025



DATES IMPORTANTES

Vendredi 7 novembre	Journée pédagogique
Jeudi 20 novembre	Rencontre de parents
Vendredi 21 novembre	Journée pédagogique
Mardi 25 novembre	Conseil d'établissement – 19h



PREMIER BULLETIN

Une **communication écrite** vous a été transmise par le biais du portail parents le **14 octobre 2025**.

Trois bulletins vous seront également transmis au cours de l'année scolaire 2025-2026. Le **premier bulletin** sera disponible autour du **17 novembre 2025**.

La rencontre de parents aura lieu le 20 novembre en soirée. Plus de détails à venir pour la prise de rendez-vous.

COMITE PLAN DE LUTTE

L'intention du comité est d'agir en amont afin d'éviter des situations de violence ou d'intimidation.

Afin de répondre à notre intention, nous vous proposerons au fil de l'année des outils pour aider votre enfant à dénoncer des événements ou à aller chercher l'aide nécessaire.

DÉNONCER, CE N'EST PAS "SNITCHER"

Dénoncer (demander de l'aide): raconter une mauvaise action dans le but d'aider quelqu'un qui en souffre.

"Snitcher" (rapporter): raconter une situation dans le but de nuire à quelqu'un ou le faire punir.

Violence

Votre enfant a des comportements violents et vous cherchez de l'aide ou des solutions. Vous pouvez consulter le site de l'organisme **Accroc** : <https://accroc.qc.ca/>

Protocole contre l'intimidation

Vous pouvez consulter le protocole que nous utilisons lorsqu'un élève est victime d'intimidation en consultant la page 15 de l'agenda.

Protocole d'intervention contre l'intimidation (p.15 de l'agenda)

Il s'agit d'intimidation quand : * Inégalité des rapports de force entre les personnes | * Actes répétitifs : victime ciblée | * L'intention de faire du tort ou de blesser | * Sentiment de détresse, de peur de la part de la victime

INFRACTION	INTIMIDATEUR	VICTIME	TÉMOIN
Niveau 1	* Rencontre entre l'intimidateur et l'éducateur spécialisé. * Communication avec les parents par l'éducateur spécialisé. * Suspension pauses et dîner dans le but de faire une réflexion prédéfinie sur l'événement. * Geste de réparation. * Engagement verbal de l'intimidateur auprès de l'éducateur spécialisé. * L'éducateur spécialisé informe le professionnel concerné ainsi que la direction. * L'information est consignée dans SPI (dossier de l'élève).	* Rencontre entre la victime et l'éducateur spécialisé. * Analyse de la situation par l'éducateur spécialisé. * Possibilité de mettre en place un plan de sécurité. * Communication avec les parents par l'éducateur spécialisé. * Suivi à court terme (2 semaines) et à moyen terme (4 semaines) par l'éducateur spécialisé. * L'éducateur spécialisé informe le professionnel concerné ainsi que la direction.	* Rencontre entre le ou les témoins et l'éducateur spécialisé. * Analyse de la situation. * Communication avec les parents par l'éducateur spécialisé (au besoin). * Offrir l'opportunité aux témoins d'exprimer leurs émotions. * Sensibilisation à l'intimidation. * Faire la différence entre dénoncer et rapporter. * Souligner l'importance du rôle du témoin. * L'éducateur spécialisé informe le professionnel concerné ainsi que la direction.
Niveau 2	* Rencontre avec le professionnel, l'éducateur spécialisé et l'intimidateur. * Communication avec les parents par l'éducateur spécialisé afin de planifier une rencontre avec ceux-ci. * Suspension interne dans le but de faire une réflexion sur l'événement. * Geste de réparation. * Autre conséquence en lien avec le code de vie. * Possibilité d'une intervention du policier éducateur selon la gravité de la situation. * Mise en place d'un contrat d'engagement. * L'éducateur spécialisé informe la direction. * L'information est consignée dans SPI (dossier de l'élève).	* Rencontre entre la victime, l'éducateur spécialisé et le professionnel (au besoin). * Communication avec les parents par le professionnel ou l'éducateur spécialisé. * Analyse de la situation par le professionnel et l'éducateur spécialisé. * Possibilité d'une rencontre entre le policier éducateur, les parents, le professionnel et l'éducateur spécialisé, selon la gravité de la situation. * Suivi ponctuel par l'éducateur spécialisé. * L'éducateur spécialisé informe la direction. * Mise en place d'un plan de sécurité.	TES - sec. 1: 34791 TES - sec. 2: 34893 TES - sec. 3: 31975 TES - sec. 4: 31100 TES - sec. 5: 30424
Niveau 3	* Communication avec les parents par la direction, ainsi que la prise en charge de la situation avec la collaboration des intervenants dans le dossier. * Suspension externe (durée déterminée par la direction). Retour de la suspension avec les parents, le professionnel et l'éducateur spécialisé. * Rencontre avec le policier éducateur lors du retour de la suspension ou lors d'un moment établi par l'équipe d'intervention. * Autre conséquence en conformité avec le code de vie. * Révision du contrat d'engagement. * Référence à des services internes ou externes. * L'information est consignée dans SPI (dossier de l'élève).	* Communication avec les parents par la direction, ainsi que la prise en charge de la situation en collaboration avec les intervenants dans le dossier. * Plan de sécurité avec l'équipe d'intervention (éducateur spécialisé et professionnel). * Possibilité de rencontre avec les parents, le professionnel, l'éducateur spécialisé et la direction. * Le policier éducateur peut être présent à la rencontre au besoin dans le but de recevoir la plainte et/ou rassurer la victime.	

IMPORTANT : veuillez noter qu'en cas de besoin, un service de psychologie ou de psychoéducation sera offert aux élèves, et ce, peu importe s'il est victime, témoin ou agresseur.

CODE DE VIE

Pour le mois de novembre, nous ciblons la ponctualité et la présence en classe.

Voici les comportements attendus qui seront soulignés positivement :

- **Au son de la 1^{ère} cloche, je me dirige vers mon local.**
- **Au son de la 2^e cloche je suis en classe.**

Les élèves qui respecteront cette règle, pour tout le mois de novembre, participeront à un tirage.

Pour consulter notre code de vie, cliquez sur le lien suivant :

<https://lucille-teasdale.cssmi.qc.ca/ecole/code-de-vie/>

Pour tous les élèves de secondaire 4 et 5



Soirée Carrières
Pour les élèves de
4^e et 5^e secondaire du CSSMI

**Mercredi
26 novembre 2025
de 18 h 30 à 21 h 30**

École secondaire des Patriotes
99, rue Grignon, Saint-Eustache

**Plus de
75 représentants**
des lieux de formation postsecondaire
(centres de la FP, CÉGEP, université et organismes)

cssmi.qc.ca

Centre
de services scolaire
des Mille-îles
Québec

C'EST BIENTÔT LA GRANDE SOIRÉE CARRIÈRES AU CSSMI !

Mercredi 26 novembre à l'école secondaire des Patriotes (Saint-Eustache)

18h30 à 21h30

Il s'agit d'un événement majeur où sont représentés plusieurs cégeps, centres de formation professionnelle, universités et autres organismes en lien avec le monde du travail.

Plus de 75 kiosques d'information seront sur place !

C'est le moment parfait pour être curieux !

Les possibilités sont infinies et il y en aura pour tous les goûts.

Pssst! Les 5 centres de formation professionnelle du CSSMI seront sur place avec plusieurs surprises à offrir. Venez les rencontrer !

[Centre de formation agricole de Mirabel](#)

[Centre de formation des Nouvelles-Technologies](#)

[Centre de formation professionnelle de l'automobile](#)

[Centre de formation professionnelle L'Émergence](#)

[Centre de formation professionnelle Construc-Plus](#)